



FICHE RENSEIGNEMENT

PHOTO obligatoire

Saison 2024/2025

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

TEL PORT/FIXE : /

ADRESSE ADHERENT :
.....
.....

MAIL :

Pour les mineurs :

NOM – Prénom du représentant légal :

PERE MERE

ADRESSE représentant légal :
.....
.....

TEL PORT/FIXE du représentant légal : /

MAIL représentant légal :

COURS CHOISI :

CERTIFICAT MEDICAL :

OUI	NON
-----	-----

 Obligatoire la 1ère inscription sauf mineur, renouvellement et mineur remplir questionnaire de santé

QUESTIONNAIRE MEDICAL :

OUI	NON
-----	-----

MODE DE REGLEMENT :

.... fois

9 FOIS AU MAXIMUM DU 5 NOVEMBRE AU 5 JUILLET INCLUS

ESPECES
CHEQUE
PRELEVEMENT

ATTENTION PRELEVEMENT AU MONTANT IDENTIQUE
Fournir un RIB et compléter et signer le formulaire SEPA

COUPON SPORT / ANCV :

OUI	NON
-----	-----

CHEQUES VACANCES :

OUI	NON
-----	-----

DATE D'ENCAISSEMENT DES CHEQUES : le 5 du Mois à partir du 5 novembre 2024

Adhésion encaissée à l'inscription

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES COSTUMES SPECTACLE, demandée au moment de la confirmation de la participation au gala. Les danseurs garderont leur costume à la fin du spectacle.

ATTENTION les costumes financés intégralement par Easy Danse restent la propriété de l'association.

AUTORISATION DE SORTIE (à remplir pour les mineurs).

EASY DANSE vous informe qu' elle n' est pas responsable de vos enfants mineurs lorsqu' ils se trouvent dehors après les cours. Aussi pour des raisons de sécurité et afin d' éviter tout malentendu, nous vous prions de remplir et de signer cette autorisation.

Je soussigné (e), autorise mon enfant à sortir et à m'attendre dehors après les cours :

OUI	NON
------------	------------

Si NON, je m'engage à venir le chercher dans les vestiaires.

Signature :

AUTORISATION POUR PHOTO ET VIDEO:(pour tous les adhérents mineurs ou majeurs)

Dans le cadre de la loi du droit à l'image et à la photographie, acceptez vous d'être filmé ou photographié dans le temps des activités de EASY-DANSE ou votre enfant licencié mineur, avec la possibilité de figurer sur notre site ou notre page facebook ainsi que dans les magazines locaux et ceux de notre Fédération.

A savoir qu'en cas de refus il ne vous sera pas possible ou à votre enfant licencié mineur de participer au gala de fin d'année. Notre photographe et notre cameraman ne pourraient pas travailler correctement.

OUI	NON
------------	------------

Signature :

AUTORISATON EN CAS D'ACCIDENT SERIEUX DANS LA PRATIQUE DU SPORT

J'autorise le professeur et/ou les responsables de Easy Danse, à prendre en cas d'accident sérieux dans la pratique de son sport, toute décision d'ordre médical concernant mon enfant ou moi-, même en mes lieux et place, s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu

Signature :

LA CHARTE DU DANSEUR

Signer une licence, c'est s'engager en tant que danseurs, parents de danseurs, dirigeants ou professeurs à respecter l'Éthique de la Danse en général et les règles particulières de l'Association.

La danse est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente l'Association et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur la scène qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer la danse au sein de l'Association, tout licencié doit avoir :

- *Pris connaissance et respecter le règlement intérieur de l'Association (représentant légal pour les mineurs),*
- *Acquitté le montant de la cotisation,*
- *Honorer la visite médicale obligatoire pour la 1ere année d'inscription.*

En cas de problème dans un groupe et dans la mesure du possible, il est demandé aux danseurs, professeurs et parents de régler le litige entre eux et avec le professeur.

Les membres du bureau se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances.

L'ASSOCIATION - LE RÔLE DE CHACUN

LE DANSEUR :

Tout danseur doit être présent aux cours,

En cas d'empêchement il doit en avvertir le professeur le plus rapidement possible,

Tout danseur doit accepter les contraintes imposées par les cours,

La tenue du danseur doit être adaptée à la pratique de la danse : chaussures pour sols de danse et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses co-danseurs (montres, bagues, bracelets),

Il doit respecter le matériel et les locaux de notre Association, laisser propres les salles de danse (ramasser les bouteilles d'eau, mouchoirs...),

Tout danseur s'interdit de formuler des critiques et des insultes à l'égard des professeurs, de ses co-danseurs.

Le professeur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention, voire même d'exclusion

Tout danseur prit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte des salles de danse sera immédiatement exclu de toutes activités au sein de l'Association pendant une ou plusieurs saisons,

Le Règlement de l'Association EASY DANSE s'inscrit dans cette logique.

LE PROFESSEUR :

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, le professeur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des cours qu'il entraîne.

Tout professeur doit être par son comportement, un exemple pour les danseurs qui sont sous son autorité.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propres que possible ces derniers.

Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux...).

LES PARENTS :

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'Association, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur(s) enfant(s).

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein de l'Association.

Les parents doivent :

Accompagner leurs enfants sur les lieux des cours (sauf pour les enfants autorisés à entrer et sortir des cours sans accompagnement). Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

Respecter les heures de début et de fin de séances des cours et prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard.

Ne pas intervenir dans la prise de décision des professeurs ou des membres du bureau.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tous les adhérents de l'Association EASY DANSE à quel titre que ce soit : danseurs, professeurs, membres du bureau bénévoles..., sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Association affiché en permanence au Château (ainsi que sur le site internet du club).

Article 1 : Fiche de renseignements

Elle doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant le danseur. Celui-ci s'engage à signaler tout changement à l'Association (adresse, téléphone...).

Article 2 : Cotisation.

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant (famille nombreuse...). Des paiements échelonnés sont possibles (accords définis lors de l'inscription).

Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas danser.

Tout danseur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par l'Association.

Tout danseur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

Aucun remboursement ne sera effectué. Easy Danse est une association dont la cotisation est annuelle..

Article 3 : Licence.

Tout danseur s'engage à solliciter, par l'intermédiaire de l'Association EASY DANSE, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au danseur de pratiquer la danse et aux autres d'exercer des responsabilités au sein de l'Association.

Aucun danseur non licencié à l'Association ne peut participer à un cours. Dans le cas contraire, la responsabilité en incombe au Professeur et aux membres du Bureau.

Article 4 : Respect des personnes et des biens.

Chaque danseur s'engage à respecter les autres danseurs, professeurs et leurs décisions, ainsi que tous les autres membres de l'Association.

Chaque danseur s'engage à respecter les choix des professeurs (composition des cours). Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image de l'Association et de la pratique de la danse sera sanctionné.

Les moyens, costumes et équipements mis à la disposition des danseurs doivent aussi être respectés.

Le Professeur est responsable du matériel utilisé lors des cours. L'aide à la mise en place et au rangement après les cours incombe à l'ensemble des danseurs. Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

Article 5 : Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence.

Chaque danseur s'engage à honorer sa présence dans quel cours que ce soit et à être à l'heure prévue de début de cours. La danse est un sport collectif et l'absence de danseurs est pénalisante pour les autres danseurs.

L'absence peut bien sûr s'avérer occasionnelle en cas de maladie.

Pour les parents, il est important de rappeler que les cours ne sont pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin du cours à l'heure prévue à l'issue des cours.

L'Association EASY DANSE décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir le professeur en cas de retard ou d'absence. Le manque d'assiduité et les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés et les professeurs pourront alors décider de la participation ou non du danseur au gala annuel.

Toutefois, si un professeur décide de la non-participation d'un danseur au gala annuel par manque d'assiduité aux cours, le danseur pourra continuer de participer aux cours car aucun remboursement ne sera fait.

Article 6 : Sanctions.

Toute entrave au bon fonctionnement des cours, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline...) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voire une exclusion, sans aucun remboursement possible

Article 7 : Intervention médicale.

Le danseur ou le responsable du mineur autorise le professeur ou le bureau à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

Article 8 : Le tabac.

Il est interdit de fumer dans les salles de danse et pour tout accompagnant.

Article 9 : Les téléphones portables : LES TÉLÉPHONES PORTABLES SONT INTERDITS PENDANT LES COURS.

Article 10 : Les costumes du gala

Il sera demandé une participation financière pour certains costumes qui seront emportés par les danseurs après le gala. Toutefois, certains costumes seront entièrement financés par EASY DANSE et resteront la propriété d'EASY DANSE.

LE GALA ANNUEL

Le Gala ne peut se dérouler correctement que dans les conditions suivantes :

- Présence obligatoire des danseurs aux répétitions générales.
- Présence obligatoire des danseurs aux filages.
- Présence obligatoire aux 2 représentations, afin d'offrir le même spectacle et de même qualité pour nos spectateurs.

Dans le cas de non-présence à toutes ses dates très importantes et afin d'éviter des désagréments pour les professeurs, membres du bureau et les danseurs présents, il n'y aura donc pas de participation au gala.

En effet, l'organisation (chorégraphies, placements...) et la gestion (notamment en ce qui concerne les costumes et la logistique), incombent des délais impératifs et impartis.

Les dates importantes sont :

RÉPÉTITIONS du 17 et 18 mai 2025

- Le samedi répétition de chaque groupe sur scène
- le dimanche matin répétitions générales (dit filage) dans l'ordre du Gala

GALA les 14 et 15 Juin 2025.

- Le samedi matin du gala répétition générale de 8h30 à 12h30
- Les horaires de représentation sont le samedi soir à 20h30 et le dimanche à 14h30

Présence obligatoire aux 2 représentations

Les danseurs attendent impatiemment ce gala et il est toujours très difficile pour eux de ne pas y participer.

Ce gala est l'aboutissement d'une année de cours pour chacun.

Le temps des répétitions est très important et justifié par les professeurs. Pour vous cela peut paraître long, pour les danseurs c'est pouvoir appréhender la scène, les loges, le son, les lumières, le stress du spectacle.

PETITS RAPPELS IMPORTANTS :

LE SPORT, C'EST RESPECTER LES AUTRES ET LEURS DIFFÉRENCES.

LES MEMBRES DU BUREAU SONT DES BÉNÉVOLES.... et bien sûr toutes les petites mains qui peuvent aider seront les bienvenues.

LES COURS DE DANSE DEBUTERONT LE 09/09/24 avec les portes ouvertes) ET SE TERMINERONT LE 21/06/25

Bonne saison de danse à tous.

SIGNATURE ACCUSE DE RECEPTION CHARTE DU DANSEUR ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR OBLIGATOIRE

Date et mention « lu et approuvé »



**ACCUSE DE RECEPTION
CHARTRE DU DANSEUR & REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné(e)..... ou Mr /

Mr / Mme..... parent(s) de..... (si enfant

mineur) déclare avoir pris connaissance de la charte du danseur et du règlement intérieur de l'Association Easy Danse et m'engage à les respecter - à les faire respecter par mon enfant (rayer mention inutile) pendant la saison 2024-2025.

Fait à Genlis, le

SIGNATURES

Danseur
(Ou parents si mineur)

Easy Danse,



STRUCTURE ADHÉRENTE À LA FFDANSE POUR SAISON 20..../20....

Nom :

Prénom :

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

OUI NON

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

• **Notifications :**

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Cependant, il faudra présenter une déclaration sur l'honneur à votre structure mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse.

Les nouvelles Directives Européennes interdisent aux structures de danse de conserver cet auto-questionnaire (données médicales confidentielles).

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 :

Article 9 - Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont interdits.

Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir à la structure. Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas le club ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

Fait le :

à :

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

NOR : SPOV2109790A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2, L. 231-2-1 et D. 231-1-4-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est inséré, après l'article A. 231-2 du code du sport, un article A. 231-3 ainsi rédigé :

« Art. A. 231-3. – Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D. 231-1-4-1 figure en annexe II-23. »

Art. 2. – Il est inséré, après l'annexe II-22 du code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) une annexe II-23 ainsi rédigée :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2021.

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE*

*Le ministre des solidarités
et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint de la santé,
M.-P. PLANEL*



Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), Monsieur/Madame....., né(e) le
....., demeurant à
déclare sur l'honneur avoir coché « Non » à toutes les questions figurant sur l'auto-questionnaire médical de la FFDanse, lors de la demande de renouvellement de la licence pour la saison 20..../20....

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable légal pour les mineurs :

L'Ecole de danse EASY DANSE est une Association Loi 1901, affiliée à la FFD
 Les cours sont assurés par des professeurs diplômés et des animateurs certifiés.
 Rappelons que le texte de loi sur l'enseignement de la Danse a été créé pour protéger vos enfants.

TARIFS: dégressif pour les membres d'une même famille (un cours d'éveil ne peut être considéré comme un 1er cours pour le barème dégressif, ni le cours de pilate)

COURS ADHESION TARIF ANNUEL 2ème COURS 3ème et plus COURS SUPPLÉMENTAIRE

EVEIL 4 ans au 31.12.24	28€	220€	-	-
HIP HOP EVEIL 4/6 ans - 4 ans au 31.12.24	28€	220€	-	-
COURS (1 HEURE)	28€	250€	190€	170 €
PILATE (pas dans dégressif)	28€	120 €		
POINTES	28€	160 €		
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES COSTUMES SPECTACLE, demandée au moment de la confirmation de la participation au gala. Les danseurs garderont leur costume à la fin du spectacle. ATTENTION les costumes financés intégralement par Easy Danse restent la propriété de l'association.				

PAIEMENT:

Paiement annuel: règlement total à l'inscription (payable en 9 fois maximum avec des versements égaux pour les prélèvements).
 Règlement par chèques (datés du jour d'émission), prélèvements bancaires, espèces, chèques vacances, subvention employeur (attestation fournie à la demande). RIB OBLIGATOIRE pour prélèvements

INSCRIPTION

1 certificat médical obligatoire récent (à fournir au plus tard pour le premier cours) - uniquement pour les majeurs et la 1ère licence Pour les mineurs fin du certificat médical remplir uniquement le questionnaire de santé et la déclaration sur l'honneur Pour les renouvellements de licence remplir uniquement le questionnaire de santé et la déclaration sur l'honneur 1 fiche de renseignements à remplir,
 1 photo d'identité.

PORTES OUVERTES SELON LE PLANNING DE RENTREE LA SEMAINE DU 09 AU 14/06/24 INSCRIPTIONS à l'Odéon de Genlis : Mercredi 11/09 de 17h30 à 19h30, Vendredi 13/09 de 17h30 à 19h30, Samedi de 9h30 à 16h30

POSSIBILITE DE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION A PARTIR DU 15/07/2024 (les dossiers seront téléchargeables sur easydanse.com ou sur facebook - tout renouvellement incomplet ne sera pas validé. cela veut dire RIB / PHOTO etc)
REPRISE DES COURS A PARTIR DU LUNDI 09 septembre
aucun élève adulte ne pourra participer aux cours sans avoir fourni préalablement son certificat médical, pour sa 1ère inscription. Ne seront inscrits définitivement que les personnes avec un dossier complet - merci de votre compréhension

TENUE PENDANT LES COURS :

avoir les cheveux attachés pour tous les cours (chignon, bandeau, queue de cheval. ...).
 ne pas porter de bijoux (collier, boucle d'oreille) qui peuvent engendrer des blessures et/ou être cassés,
 ne pas mâcher de chewing-gum (INTERDIT) : risque d'étouffement,
 RESPECTER leur professeur et leurs camarades (pas de chahut, de bavardages intensifs, de disputes, d'insultes, de moqueries) sous peine d'être exclus de cours,

Equipement : IMPERATIVEMENT: 1 bouteille d'eau

Classique: chaussons 1/2 pointes roses pour les petits (au choix pour les grands et les ados)

justaucorps
 collant
 gilet ou jupette classique

contemporain/jazz Chaussettes caleçon ou shorty noir et tee shirt

HIP HOP, Street Jazz : baskets propres dédiées uniquement à la pratique de la danse tee-shirt caleçon ou jogging (pas de jean)

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

GUENEAU BOURGEOIS Virginie/ DA ROCHA Valérie - 06.52.4 9.62.71 -

inscriptions.easydanse@gmail.com

REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK ET [INSTAGRAM](#) - RENSEIGNEMENT SUR NOTRE SITE easy-danse.com

**Mandat de
prélèvement
SEPA**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) EASY DANSE

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte

conformément aux instructions de EASY DANSE

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :	Identifiant créancier SEPA :	FR37ZZZ816957
Débiteur :	Créancier :	
Votre Nom*	Nom	EASY DANSE
Votre Adresse*	Adresse	2 Avenue du Général De Gaulle
Code postal*	Ville*	Code postal 21110 Ville GENLIS
Pays*	Pays	

IBAN*

BIC**

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Tiers débiteur Tiers créancier

A* : Le* :

Signature* :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.
() Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).**

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent mandat sont destinées à n'être utilisées ou traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client et pour le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ce, dans le respect des obligations de sécurité et de confidentialité. Elles pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits d'opposition, d'accès, d'effacement, de limitation et de rectification tels que prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, par courrier à l'adresse du créancier suivante EASYDANSE 2 Avenue du Général De Gaulle 21110 GENLIS par E-mail à contact.easydanse@gmail.com